



Ensemble, conservons nos ressources naturelles du Complexe WAP - W-Arly-Pendjari

Fondation des Savanes Ouest-Africaines



Rapport final de phase

Novembre 2014 – Janvier 2018

Coopération Financière Bénino - Allemande

Projet de Gestion Durable des Réserves au nord du Bénin



Les opinions exprimées dans cette publication ne reflètent pas nécessairement celles de la FSOA ni de la KfW.

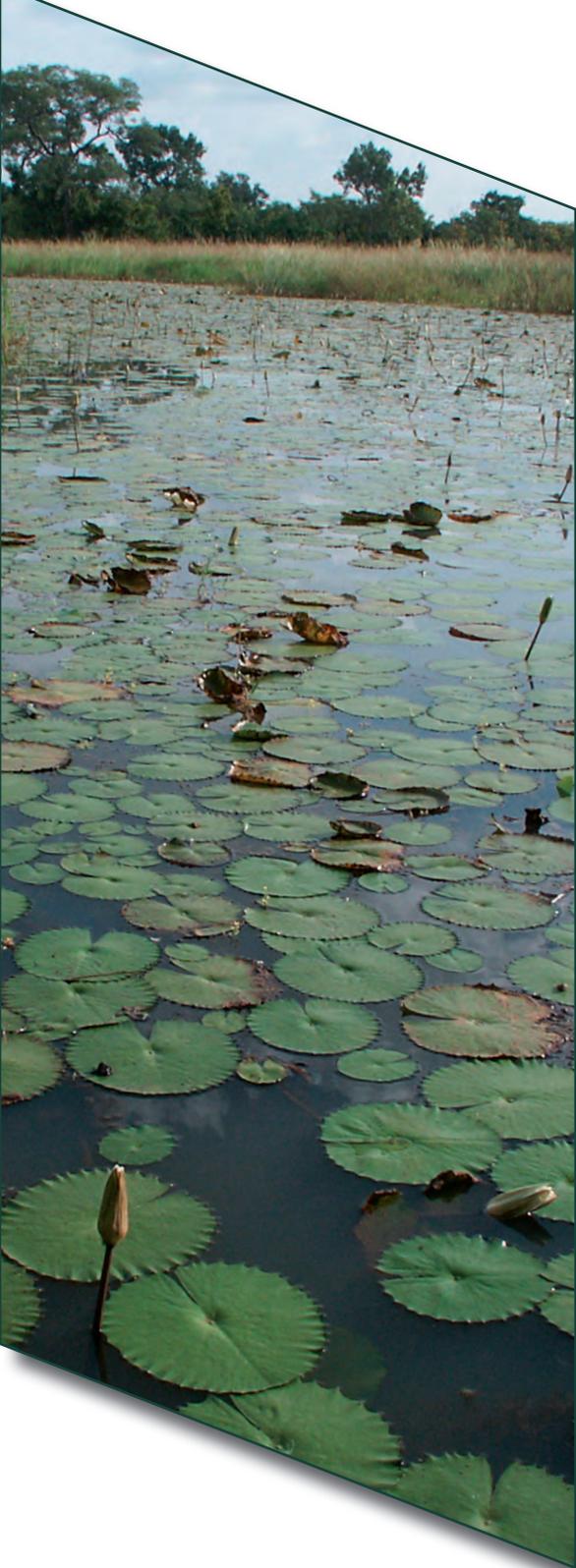
Publié par : ECO Consult, Oberaula

Mise en page et illustration graphique : ECO Consult, Oberaula

Droit d'auteur : © ECO Consult, 2018

Photos : © ECO Consult, FSOA, GIZ, OeBenin





Fondation des Savanes Ouest-Africaines



Rapport final de phase

Novembre 2014 – Janvier 2018

Coopération Financière Bénino - Allemande

Projet de Gestion Durable des Réserves au nord du Bénin



KFW

Contenu

- 5 **Bilan** et perspectives
- 8 La **FSOA**
- 8 **La gouvernance** de la FSOA
- 10 **Le fonds de dotation** de la FSOA
- 11 **La gestion** du portefeuille
- 13 **Réseautage et** renforcement de capacités
- 14 **Les bénéficiaires de la FSOA** : Aires Protégées du WAP
- 20 **Les principaux résultats** de la FSOA pour la période 2015-2017
- 26 **Révision de la planification opérationnelle** pour la future phase

Préface

Ce rapport a été préparé par ECO Consult. Après trois années d'assistance technique auprès de la FSOA, il tente une analyse factuelle des opportunités de développement et des menaces sur la protection des ressources naturelles dans les Réserves de Biosphère au Nord du Bénin. Patrimoine mondial de l'Humanité, le Complexe WAP mérite une attention particulière de la part de la communauté internationale.

Le présent rapport ne fournit qu'une impression partielle du devenir de ce territoire exceptionnel et n'engage que son auteur.

Frédéric Hautcoeur



Bilan et perspectives



Trois années après le début effectif de ses activités, la FSOA est devenue un **acteur incontournable du financement durable de la conservation de la biodiversité** dans les Aires Protégées (AP) du Complexe WAP (W-Arly-Pendjari).

De 2016 à 2017, les subventions accordées au Parc National de la Pendjari ont été de 740.000 €. Ce montant a permis de réhabiliter l'ensemble du réseau de pistes sillonnant le Parc, de réfectionner tous les bâtiments de la Direction du Parc à Tangiéta, et de rééquiper les patrouilles de surveillance. Ainsi, le Parc National de la Pendjari a bénéficié d'une « remise à niveau » complète de son système de surveillance.

Au cours de la période, l'équipe de la FSOA a fréquemment parcouru les Parcs de la Pendjari (PNP) pour suivre le déroulement des activités financés, et du W-Bénin (PNW), pour identifier les futurs projets. Ses séjours dans les Réserves de Biosphère ont révélé **l'étonnant contraste entre la rareté et l'éloignement des contacts dans le W-Bénin, et l'abondance et la variété de la faune sauvage observée dans le PNP..**

Les situations inégales, du point de vue de la conservation de la biodiversité, caractérisent l'ensemble du complexe régional de parcs et réserves. **Le PNP se trouve aujourd'hui dans une bien meilleure situation que d'autres zones, grâce notamment à de nombreux appuis extérieurs (KfW, GIZ, UICN, UNESCO, UE/FED, BM, GEF, FFEM, ...).** En revanche, l'aire béninoise du Parc National du W est extrêmement dégradée, et la FSOA envisage (à l'instar de ce qui a été fait dans la Pendjari ces deux dernières années) d'y financer un vaste « **plan d'urgence** ».

La gestion des Parcs Nationaux béninois a fait face à des contraintes majeures de gouvernance, dues principalement à la faiblesse des capacités techniques des cadres du Centre National de Gestion des Réserves de Faune (CENAGREF – l'institution béninoise chargée de la gestion régaliennne des AP), au manque de motivation des gardes (et de leur hiérarchie), à l'absence de Leadership ainsi qu'à des dysfonctionnements ou lourdeurs administratifs. Dans ce contexte, et en raison d'une volonté présidentielle d'agir rapidement, le Gouvernement a fait appel à African Parks Network (APN) **pour mettre en place un dispositif efficace de protection de la Réserve de faune de la Pendjari, puis dans un second temps, du W-Bénin.** Il va confier à APN l'ensemble des responsabilités de gestion des Réserves de Faune du Nord-Bénin, dégageant ainsi le CENAGREF de toutes ses prérogatives, en termes de management direct.

En 2017, l'Agence Nationale de Promotion des Patrimoines et de Développement du Tourisme (ANPT), établissement public en charge de la mise en oeuvre de la politique de l'Etat dans les domaines de son intitulé, a conclu avec APN un Contrat de Délégation de la gestion, du financement et du développement du Complexe Pendjari, pour une période de 10 ans renouvelable. Ce contrat est entré en vigueur le 24 août 2017.

Cette nouvelle approche constitue une **réelle opportunité pour les financements de la FSOA.** Au regard des conditions d'éligibilité, un gestionnaire professionnel et responsable tel qu'APN garantira l'efficacité et l'efficience qui sous-tendent l'appui de la Fondation. La Réserve de Faune de la Pendjari, puis à l'horizon 2018, du W-Bénin, seront gérées par des équipes compétentes dans le respect des meilleures procédures comptables,

Bilan et perspectives



opérationnelles et contractuelles, conformément aux standards d'APN.

Dans ce cadre, la FSOA a opté pour la construction d'un partenariat étroit avec APN. Depuis que le contrat de délégation de gestion du complexe Pendjari a été signé avec l'Etat béninois, la Fondation se devait de collaborer avec le nouveau gestionnaire des Aires Protégées, pour remplir ses fonctions et atteindre ses objectifs de financement durable.

Au 31 décembre 2017, **la FSOA disposait d'un capital d'environ 26.8 millions d'euros (M €) investis sur les marchés financiers internationaux et nationaux.**

Ce portefeuille devrait permettre de dégager environ 800.000 € annuels pour assurer le financement durable d'une partie significative des coûts d'opération des Aires Protégées existantes au Bénin.

L'objectif de la FSOA était de **pourvoir, en l'absence de Projet d'appui majeur, à la quasi-totalité des frais récurrents des Parcs Nationaux au Nord du Bénin, à partir de 2021.** Les délégations de gestion à des opérateurs privés (type African Parks Network – APN) engendreront une augmentation significative des coûts d'opération, liée à une approche plus rigoureuse de l'application de la Loi (Law enforcement), avec des Rangers en formation commando, **des patrouilles permanentes sur le terrain et une assistance aérienne.** De ce fait, l'objectif initial de capitalisation de la FSOA, pour le Bénin, est passé de 30 à 50 M€ pour la couverture des charges récurrentes actuelles éligibles au mécanisme financier de la FSOA (environ 3 M€ annuels pour les deux Aires Protégées). Si une telle approche était dupliquée au Burkina Faso (Arly et W-BF) et au Niger (W), ce

qui est en cours de négociation, les besoins en fonds de dotation seraient respectivement de 35 et 20 M€, pour les deux autres guichets « pays ».

Pour le Bénin, le gap s'est donc amplifié, et pour le Burkina et le Niger, la FSOA attend les premières contributions des Etats (droits « d'entrée » de 500.000 €) pour mobiliser les partenaires financiers, à partir de l'année 2018. **L'évolution du contexte stimule la FSOA à multiplier ses efforts de fundraising.** Au cours de la période sous revue, ces efforts ont porté leurs fruits : **plusieurs conventions ont été signées avec la KfW pour un total de 10 M€ de fonds projet.** Grâce à celui-ci, la Fondation a pu commencer à subventionner des activités « urgentes » sur le terrain du PNP, et ainsi commencer à tester ses procédures et renforcer ses capacités de gestion, en capitalisant ses intérêts, et ce jusqu'en décembre 2020.

Au cours de la période sous revue, le Directeur Exécutif de la FSOA a bénéficié d'une formation longue et qualifiante à l'ESSEC de Paris, et a obtenu un « Certificat Français de Fundraising ». Riche de cette nouvelle compétence acquise, la Fondation va pouvoir construire une **stratégie de recherche de fonds élargie aux bailleurs non institutionnels de la Biodiversité, notamment auprès des fondations et opérateurs privés, et avec des mécanismes innovants de financement.**

Par ailleurs, la FSOA a enregistré des **progrès significatifs sur la voie de sa régionalisation.** Le démarrage du Projet RBT-WAP/GIZ constituera un solide atout pour appuyer l'extension des activités de la Fondation à l'échelle du WAP, d'autant plus que ce projet mettra en oeuvre (15 M€ en gestion indirecte) le Programme Indi-



« Apporter une réponse globale et des impacts significatifs à long terme sur l'ensemble des principes de gestion des aires protégées du WAP »

catif Régional (PIR 11ème FED) de l'Union Européenne, sur l'ensemble du WAP.

Enfin, **la 41ème session (2017) du Comité du Patrimoine Mondial de l'UNESCO a adopté la Déclaration de Valeur Universelle Exceptionnelle (VUE) de l'ensemble du Complexe W-Arly-Pendjari, Bénin, Burkina Faso, en extension du Parc national du W du Niger**, déjà inscrit. Le bien constitue une mosaïque contiguë de neuf aires protégées d'une superficie de 17.150 Km², comprenant : i) Le complexe tri-national du parc régional du W (que se partagent le Burkina Faso, le Bénin et le Niger) ; ii) Le parc national d'Arly (Burkina Faso) ; iii) Le parc national de la Pendjari (Bénin) ; iv) Les réserves de chasse de Koakrana et Kourtiagou (Burkina Faso) ; v) Les réserves de chasse de Konkombri et Mékrou (Bénin).

Depuis deux ans, la FSOA a pu ajuster ses bases opérationnelles et ses principaux résultats attendus, aux évolutions du contexte : **i) Délégation de gestion des Réserves de Faune à APN (côté Bénin) ; ii) Préparation du PIR - 11ème FED ; et iii) Mise en oeuvre de la feuille de route « régionalisation du mécanisme de financement durable »**. En 2018-2019, elle mènera un processus participatif de planification de son développement stratégique qui devra construire et apporter une réponse globale et des impacts significatifs à long terme (au moins 15 ans) sur l'ensemble des principes de gestion des Aires Protégées du WAP. Ce plan stratégique nécessitera une connaissance et une analyse fines de l'ensemble du complexe, en unissant les spécificités, connaissances, réseaux... des différentes parties prenantes, en particulier des PTF engagés dans la zone.

Il servira de lignes directrices à l'action de la Fondation pour les 10-15 années à venir.

Dans le futur, la FSOA entend jouer un rôle important en matière de renforcement de la gouvernance environnementale et d'amélioration de la gestion des AP, à l'échelle régionale, en s'inscrivant et s'impliquant dans : i) La mise en place d'un système de coordination régionale ; ii) L'harmonisation et la concertation dans la conduite des actions de conservation de la diversité biologique du Complexe WAP ; iii) La garantie de financement durable pour le Complexe ; iv) L'élaboration de rapports annuels sur l'état de conservation du Complexe ; v) Le renforcement de la coopération sous-régionale et internationale pour planifier, surveiller et agir pour une meilleure gestion des ressources naturelles ; vi) Le renforcement du contrôle des menaces que constituent le braconnage des espèces menacées et d'autres activités illégales ; vii) La surveillance des effets du changement climatique sur le bien, en particulier pour les comprendre et les anticiper.

La FSOA s'attèlera à **consolider les résultats probants déjà obtenus et à renforcer son intégration dans le paysage institutionnel tri-national** en tant qu'instrument efficace de financement et **acteur clé de la conservation de la biodiversité du Complexe WAP**. Elle cherchera à construire un partenariat solide et efficace avec ses principaux partenaires, que sont les gestionnaires des AP du Complexe, et à leur permettre d'accéder aux ressources nécessaires pour mettre en oeuvre les activités de leur Plans d'Aménagement et de Gestion (PAG). Gageons que le défi sera relevé, avec l'appui de l'ensemble des donateurs et Partenaires Techniques et Financiers, et avec l'engagement des bénéficiaires.

La FSOA

La **Fondation des Savanes Ouest-Africaines, FSOA**, a été créée en novembre 2012 en tant que société de droit anglais, à responsabilité limitée par garantie, avec l'appui financier du Gouvernement béninois et de la Coopération allemande (KfW), et le support technique de l'UICN. Elle est basée au Bénin, avec un accord de siège qui lui octroie le statut d'organisation internationale, l'exemption fiscale, la reconnaissance d'utilité publique, et le droit de transférer et d'investir librement ses capitaux et revenus d'investissement. Elle a obtenu le statut de « Charity » au Royaume Uni le 13 septembre 2013 sous le N° 1153809. Le gouvernement du Bénin et l'UICN en sont les membres fondateurs.

A l'instar des autres fonds fiduciaires pour la conservation, la fonction essentielle de la FSOA consiste à **mettre en oeuvre des mécanismes financiers mobilisant des capitaux importants, dans le but de générer des revenus réguliers sur le long terme.**

Le capital de la FSOA est investi sur les marchés financiers éthiques et socialement responsables, générant des bénéfices utilisés pour financer des activités de conservation et développement durable au bénéfice des aires protégées du Complexe WAP.

La FSOA apporte des ressources additionnelles à celles des Etats et des autres bailleurs, garantissant la prise en charge pérenne des coûts récurrents de mise en oeuvre des activités jugées prioritaires pour les aires protégées... notamment la surveillance, le suivi écologique, la cogestion, le développement des populations riveraines et l'éducation environnementale.

Organisme caritatif, la FSOA a pour principales missions

inscrites dans ses Statuts, de promouvoir dans l'intérêt du public :

- La conservation de l'environnement physique et naturel, et de la biodiversité dans les réserves de biosphère, les parcs nationaux et leurs zones adjacentes ;
- Le développement durable, l'éducation et la recherche en matière d'environnement physique et naturel des zones protégées, en particulier par la promotion d'une (co)gestion environnementale durable des ressources naturelles et de la biodiversité.

La gouvernance de la FSOA

L'Assemblée Générale (AG)

Elle assure les fonctions de contrôle interne et de représentation, et s'est réunie tous les ans, conformément aux Statuts. Les premiers « Adhérents » de la FSOA sont les Membres Fondateurs. Ils sont actuellement au nombre de deux, respectivement désignés par le Gouvernement du Bénin et l'UICN.

Le Conseil d'Administration (CA)

Organe suprême de la FSOA, il est chargé de sa gestion diligente et prudente, du respect des réglementations en vigueur et des documents statutaires, du contrôle des gestionnaires d'actifs, et il fixe les orientations stratégiques. Depuis 2015, il a tenu 6 sessions ordinaires statutaires et une extraordinaire.



La gouvernance de la FSOA



Le CA est indépendant et mixte (public/privé), composé de 9 membres représentants :

- Société civile ;
- Secteur privé touristique ;
- Secteur bancaire ;
- Secteur juridique (Présidente actuelle) ;
- Expert en aires protégées ;
- Ministère en charge des aires protégées ;
- Partenaire Technique et Financier (KfW) ;
- Gouvernement béninois (Ministère des finances) – Membre fondateur ;
- ONG internationale de conservation (ZSL).

Le CA de la FSOA est épaulé par deux Comités Ad hoc, présidés par des Administrateurs, pour renforcer l'action et appuyer ses décisions :

- Le Comité d'Investissement (CI), qui est chargé de superviser toutes les activités de placement des actifs ;
- Le Comité d'Octroi des Subventions (COS), chargé d'instruire et d'évaluer les requêtes de financement émises par les bénéficiaires.

La composition du CA a évolué au cours des trois dernières années, avec la fin du contrat de la Directrice de la KfW-Bénin, la nomination du Directeur de Cabinet du Ministère en charge des AP au poste de Ministre de l'Environnement, et les démissions des représentant du secteur bancaire et de l'UICN... qui ont tous rempli avec dévouement et efficacité leurs mandats respectifs au

sein de la Fondation. Un remerciement particulier leur est adressé pour leur inestimable contribution à l'émergence et la consolidation de la FSOA au cours de toutes ces années.

Ainsi, quatre nouveaux Administrateurs ont été désignés et se sont déjà engagés sans compter auprès des anciens.

La Direction Exécutive (DE) de la Fondation

Basée à Cotonou, la DE met en oeuvre les décisions du Conseil d'Administration en assurant la gestion quotidienne de la Fondation, et répondant dans les délais requis, aux exigences de rapportage auprès des autorités de tutelle au Bénin et en UK, et des partenaires. Elle veille à la performance technique, organisationnelle et financière de la FSOA avec une équipe très légère, composée jusqu'à présent :

- D'un Directeur Exécutif ;
- D'un Conseiller technique pris en charge dans le cadre du PGDRB-KfW ;
- D'une Assistante Comptable et Administrative ;
- D'un chauffeur et de personnel d'entretien et de gardiennage.

Le fonds de dotation de la FSOA

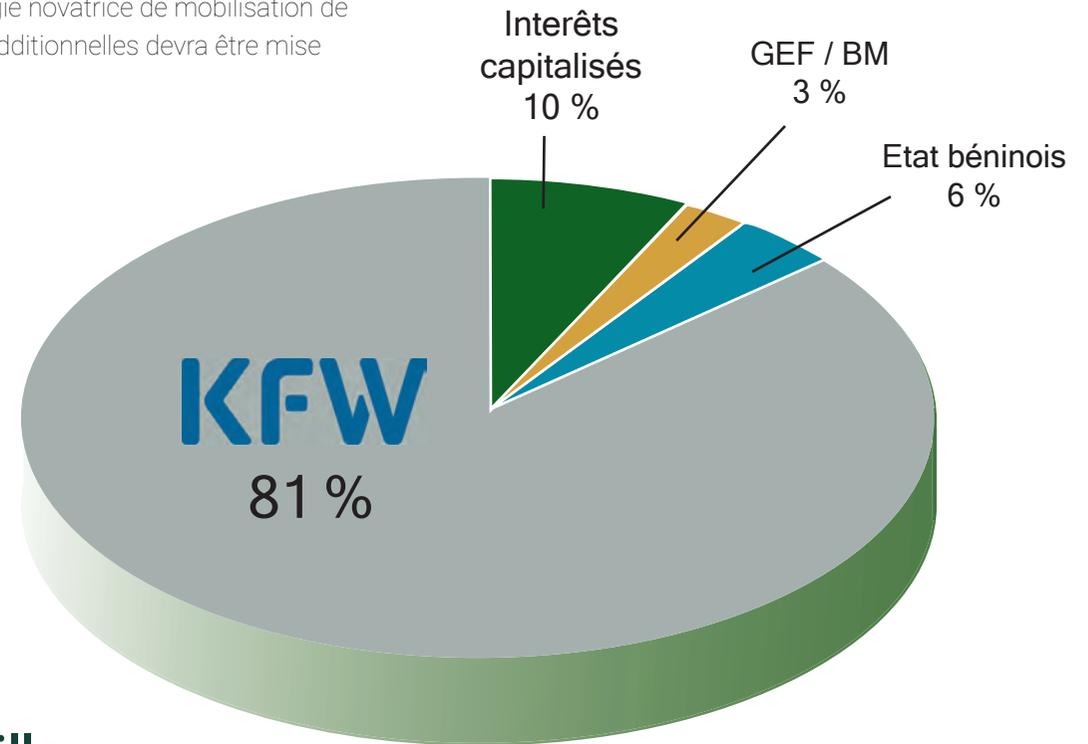


Le fonds de dotation de la FSOA

La FSOA a mobilisé un fonds de dotation de 24,2 M€, pour son « Guichet Bénin » auprès de la Coopération allemande (KfW), de l'Etat béninois et du Fonds pour l'Environnement Mondial (via la Banque Mondiale). Au 31 décembre 2017, elle disposait d'un capital effectif de 26,8 M€, avec les intérêts recapitalisés depuis juin 2015.

Dans le futur, une stratégie novatrice de mobilisation de ressources financières additionnelles devra être mise

en oeuvre, dans la mesure où le Business plan de la FSOA a maintenant ciblé un capital d'au moins 65 M€ (d'ici 2025) pour couvrir les besoins croissants des Aires Protégées du WAP (dans la perspective d'une gestion déléguée), les frais de gestion du portefeuille, ainsi que les autres frais de fonctionnement de la FSOA.



La gestion du portefeuille

La FSOA a contractualisé les services d'une Société de Conseil en Gestion de Portefeuille (SCGP, actuellement Mercer) qui recrute et contractualise des Gestionnaires d'actifs « best in class » pour le capital placé offshore. Cette SCGP prend toutes les décisions d'investissement

dans le cadre des actifs placés sous sa gestion directe, tout en observant et en respectant toutes les politiques, directives, contraintes et philosophies stipulées dans la politique d'investissement validé par le CA, en particulier en ce qui concerne les classes d'actifs autorisées.



La gestion du portefeuille

Des dépositaires des fonds (Irish State Street et Royal Bank of Scotland) gardent les titres détenus par la FSOA et réalisent les opérations de vente et d'achat sur ordre des gestionnaires d'actifs.

Des rapports trimestriels sont préparés par la SCGP et analysés par le Comité d'Investissement de la FSOA. Sur cette base, le Conseil d'Administration décidera, à l'horizon 2021, les montants disponibles pour les subventions, en fonction des revenus générés et des réserves à constituer.

Parallèlement, au cours de la période sous revue, la FSOA a décidé d'investir onshore une partie de son portefeuille (11,2% fin 2017) sur des Dépôts à Terme (DAT de 3 ans entre 6 et 7% d'intérêts annuels) dans des banques sises à Cotonou : 9,8% à la Bank of Africa (BoA) et 1,4% dans les livres de la Banque Atlantique du Bénin (BAB).

L'analyse de l'évaluation du portefeuille fait ressortir une performance consolidée au 31 décembre 2017 de +11,2% depuis les premiers investissements échelonnés entre juin et septembre 2015 (soit une moyenne annuelle de rendement nominal +5%). L'année 2017 a été particulièrement fructueuse, avec un rendement global de +7,92% YTD, soit près de 2,8% au-dessus du benchmark.

Comme indiqué dans le tableau ci-dessous, depuis juin 2015, le capital de la FSOA a connu une hausse significative (hors apport additionnel de la Banque Mondiale/GEF) de +1,94 M€ en monnaie constante, les inflations dans la zone euro (2.56%) et au Bénin (3.71%) ayant été prises en compte sur toute la période.

Evolution du portefeuille et rendements depuis 2015

Années	2014	2015	2016	2017
Apports de dotation au 31 décembre	21 900 000	21 900 000	23 424 490	24 247 421
Apports de l'Etat béninois au 31 décembre	0	1 524 490	0	0
Apports en cours d'année	0	0	822 930	0
Fortune au 31 décembre	21 899 960	23 152 781	24 889 657	26 871 187
Performance YTD du portefeuille		-1,16 %	3,99 %	7,92 %
Augmentation/baisse brute du capital	-40	-271 669	923 945	1 971 531
Pertes par inflation zone Euro et Bénin	0	67 037	206 536	412 126
Augmentation/Baisse réelle du capital YTD	-40	-388 706	714 409	1 559 404
Gains/réserves cumulés au dessus de l'inflation depuis début des placements	-40	-388 746	378 663	1 938 067



Réseautage et renforcement de capacités

** Certificat Français du Fundraising obtenu par le Directeur Exécutif de la FSOA 13ème promotion – 2017-2018

Le fundraising, ou collecte de fonds, est une discipline en plein essor. Elle concerne particulièrement les Fonds Fiduciaires pour la Conservation, tels que la FSOA. Dans un contexte de baisse des financements publics, le fundraising est non seulement un ensemble de méthodes et d'outils opérationnels mais aussi un maillon essentiel de la stratégie de la FSOA.

Première formation certifiante en France dans ce domaine, proposée en partenariat par l'Association Française des Fundraisers et l'Ecole supérieure des sciences économiques et commerciales (ESSEC Executive Education) depuis 2005, le Certificat Français du Fundraising (CFF) est une étape majeure pour la professionnalisation de la FSOA, en matière de collecte de fonds. Le Directeur Exécutif, diplômé, a acquis les compétences clés pour faire passer un cap à la Fondation et transformer son organisation.



La FSOA a participé activement aux 5, 6 et 7èmes Assemblées Générales du Consortium Africain de Fonds pour l'Environnement (CAFE), qui se sont tenues respectivement les 21 et 22 Septembre 2015 à Abidjan, les 13 et 14 octobre 2016 à Salima – Malawi et les 09 au 14 Octobre 2017, à Nouakchott. Lors de ces AG, la Présidente de la FSOA, en tant que juriste, a fortement contribué à la finalisation de la Charte de Création et à l'élaboration de statuts pour le Consortium, qui ont été adoptés à Nouakchott. La prochaine AG se tiendra du 03 au 08 septembre 2018 à Kasane, Botswana. En 2019, la FSOA est **pressentie pour organiser l'Assemblée Générale de CAFE au Bénin**, ce qui constituera une occasion clé pour renforcer la visibilité et l'image de la Fondation, tant au niveau national qu'international.



Adossés à ces AG, des ateliers de renforcement de capacités de trois jours ont été organisés sur différents thèmes, par le réseau latino-américain RedLac : i) Négociation avec le secteur privé et la coopération internationale pour les Fonds Environnementaux ; ii) Normes de pratique pour les fonds environnementaux ; iii) Processus de suivi-évaluation dans les fonds fiduciaire pour l'environnement. La FSOA en a bénéficié à raison de 27 Hommes/jour formés.

Les Administrateurs et la Direction Exécutive de la FSOA ont également bénéficié de nombreuses autres formations (Cf. tableau ci-dessous). **Au cours de la période sous revue, les instances de gouvernance de la FSOA ont donc bénéficié de 84 Hommes/jour de formation au total.**

Intitulé	Période	Formateurs	Quantités
Développement et mise en oeuvre d'une allocation d'actifs, et suivi de la stratégie d'investissement	Février 2015	Mercer	9 H/J
Caractéristiques générales des Fonds Fiduciaires pour la Conservation, mécanismes de fonctionnement et risques potentiels de gestion	Novembre 2015	K. Mikitin	9 H/J
Perspectives des marchés boursiers internationaux, modalités de couverture des risques financiers et analyse des marchés sous-régionaux Ouest-Africains	Novembre 2015	Mercer	8 H/J
Investissements non cotés : caractéristiques principales et thématiques des « opportunités durables », caractéristiques des placements immobiliers dédiés aux « Charities »	Octobre 2016	Mercer	6 H/J
Risques et opportunités d'investissement liés aux changements climatiques (méthodologie « TRIP »)	Septembre 2017	Mercer	10 H/J
Certificat Français de Fundraising**	Sept. 2017 - Mars 2018	ESSEC - Paris	15 H/J

Les bénéficiaires de la FSOA : Aires Protégées du WAP

Récemment inscrit sur la liste du Patrimoine Mondial de l'UNESCO, le Complexe W-Arly-Pendjari est situé dans la zone de transition entre la région soudanaise et la région guinéenne boisée. Il se trouve au coeur du bloc d'aires protégées le plus important de la province biogéographique des savanes ouest-africaines et comprend le continuum le plus vaste d'écosystèmes terrestres, semi-aquatiques et aquatiques de la ceinture de savanes. Le Complexe WAP est la plus grande mosaïque d'aires protégées transfrontalières d'Afrique de l'Ouest et il intègre la « Réserve de biosphère transfrontalière du W » que se partagent le Niger, le Bénin et le Burkina Faso. Il fait partie de la « Grande muraille verte », un projet de « ceinture verte d'Afrique » à l'échelle du continent qui s'étend sur 7100 km, de Djibouti à Dakar, et vise à lutter contre le changement climatique et la désertification, notamment en endiguant l'expansion du désert du Sahara.

Le Complexe abrite une faune riche et variée, notamment de grands prédateurs, et des espèces rares et en danger caractéristiques du biome soudanais. Il constitue un refuge pour de nombreuses espèces emblématiques de la faune sauvage qui ont disparu ou sont extrêmement menacées en Afrique de l'Ouest, notamment une dizaine d'espèces d'antilopes, trois espèces de primates, et quatre espèces parmi les « Big Five » appartenant à la faune charismatique d'Afrique : le lion, l'éléphant, le buffle et le léopard. Le Complexe WAP abrite aussi 460 espèces d'oiseaux, 80 de reptiles et 120 de poissons (dont sept des neuf espèces endémiques du bassin de la Volta) et possède une diversité remarquable en insectes. Il garantit la survie de nombreuses espèces rares et endémiques comme le damalisque, la gazelle à front roux, le guépard, le vautour oricou et de Rüppell (Burkina Faso), le messager sagittaire et le lamantin d'Afrique, qui sont tous rares en Afrique de l'Ouest.



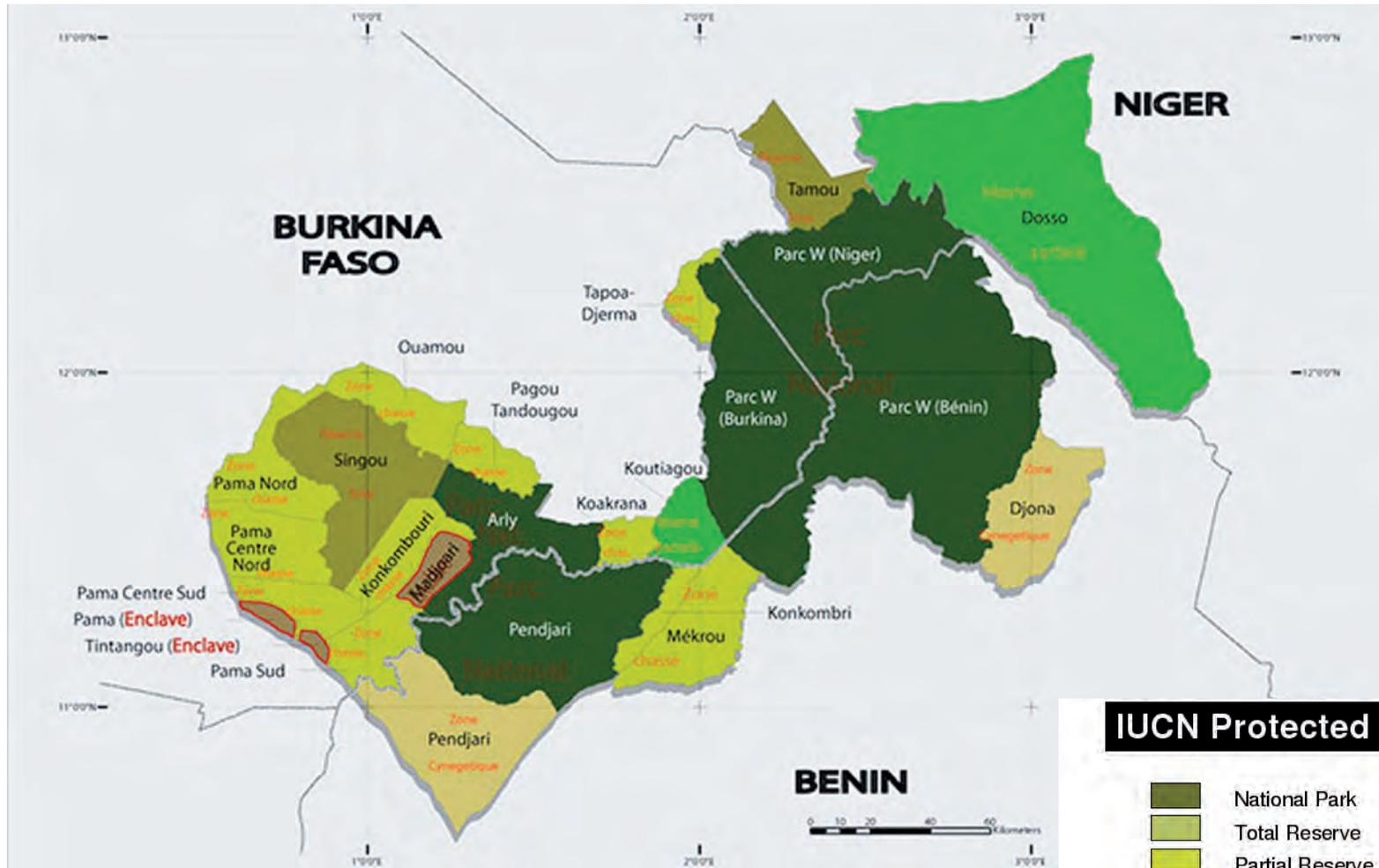
Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture



Complexe W-Arly-Pendjari
inscrit sur la Liste
du patrimoine mondial
en 1996, étendu en 2017

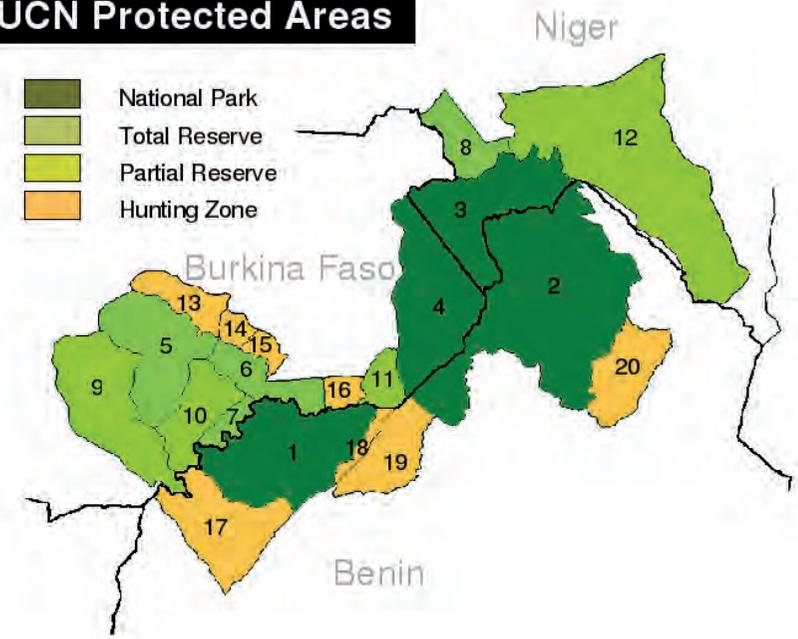
**Les bénéficiaires
de la FSOA : Aires
Protégées du WAP**





IUCN Protected Areas

- National Park
- Total Reserve
- Partial Reserve
- Hunting Zone



Panorama des AP, potentielles bénéficiaires de la FSOA

Le périmètre du Complexe WAP coïncide, en grande partie, avec celui des Parcs Nationaux qui en couvrent un peu moins de la moitié.

Superficies en Ha

Typologie des AP	Noms	W			ARLY	PENDJARI	Total
		Bénin	Burkina	Niger			
Parcs Nationaux		563 280	235 000	330 000	76 000	275 000	1 479 280
Zones de chasse	Djona	115 000					614 946
	Mekrou	102 000					
	Kompa	15 000					
	Porga					76 300	
	Batia					75 500	
	Kondio		51 000				
	Konkombri					25 900	
	Koakrana				25 000		
	Ouamou/Ougarou				64 246		
	Pagou-Tandougou				35 000		
	Tapoa Djerma		30 000				
Sous-total 2	232 000	81 000	0	124 246	177 700		
Réserves intégrales	Tamou			76 000			289 800
	Madjoari				17 000		
	Singou				196 800		
Sous-total 3	0	0	76 000	213 800	0		
Réserves partielles	Dosso			306 000			710 000
	Kourtiagou				51 000		
	Pama				223 000		
	Arly				130 000		
Sous-total 4				404 000	0		
TOTAL GENERAL		795 280	316 000	712 000	818 046	452 700	3 094 026





PARC NATIONAL DE LA PENDJARI

Le PNP, premier bénéficiaire de la FSOA, se situe au nord-ouest du Bénin. Il est alimenté par un système fluvial dynamique, caractérisé par de grandes plaines inondables adjacentes. La diversité du couvert végétal constitue une mosaïque représentative de plus d'une dizaine de formations qui recèlent une faune sauvage exceptionnelle, et de nombreuses espèces rares ou menacées d'extinction.

Estimations 2015 dans le PNP¹ :

- ! autour de 1.700 Eléphants ;
- ! près de 6.000 Buffles ;
- ! environ 3.000 Hippotragues ;
- ! plus de 1.000 Bubales ;
- ! aux alentours de 200 Damalisques ;
- ! une centaine de Cobes defassa ;
- ! plus de 4.000 Cobes de Buffon.

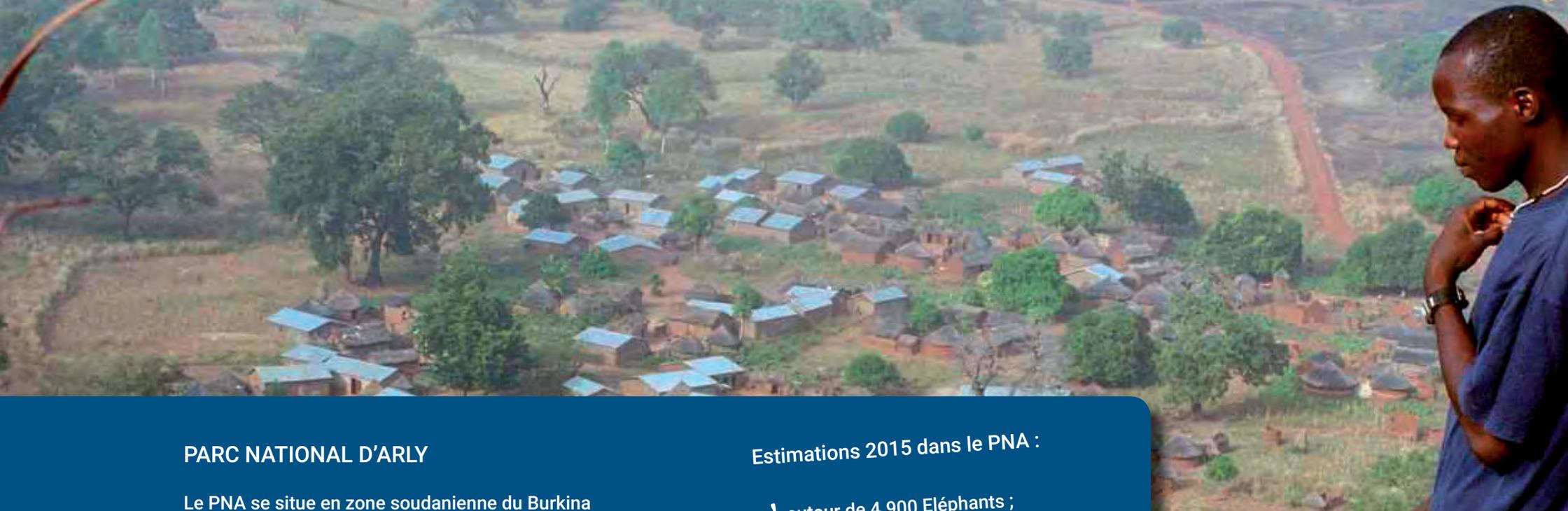
Un nouveau vent souffle sur la Pendjari depuis l'arrivée d'APN.



¹ Inventaire aérien de l'écosystème W-Arly-Pendjari (WAP) 2015. (Philippe Bouché et al., décembre 2015)

PARC RÉGIONAL DU W DU FLEUVE NIGER

Le PRW est tri-national, partagé entre le Bénin, le Burkina Faso et le Niger. Le climat est de type soudano-sahélien au sud et sahélien au nord. Il contient des habitats exceptionnels pour la conservation in situ de la biodiversité en général, et des espèces menacées et endémiques en particulier. Le caractère varié de la végétation du PRW lui confère d'impor-



PARC NATIONAL D'ARLY

Le PNA se situe en zone soudanienne du Burkina Faso (sud-est). Ecosystème caractéristique de la zone bio géographique des savanes ouest-africaines, il abrite également une grande diversité faunique. Mais l'enclave de Madjoari, qui compte plus de 10.000 habitants au coeur du Parc, constitue une menace importante pour la protection de la faune.

Estimations 2015 dans le PNA :

- ! autour de 4.900 Eléphants ;
- ! près de 3.000 Buffles ;
- ! environ 2.500 Hippotragues ;
- ! plus de 600 Bubales ;
- ! une vingtaine de Damalisques ;
- ! aux alentours de 150 Cobes defassa ;
- ! plus de 4.000 Cobes de Buffon.

tantes ressources fauniques diversifiées. Presque toutes les espèces de grands mammifères (52 espèces) de la savane soudanienne ouest-africaine s'y rencontrent mais avec des densités encore assez faibles en raison d'une longue histoire de pression anthropique (braconnage, pâturage et transhumance illégaux). Plus de 500 girafes (inventaire 2016) sur la rive gauche du Fleuve Niger ainsi qu'une population relique de Lamantin, inféodée à ce tronçon du Fleuve, complètement ce patrimoine.

Estimations 2015 dans le PRW :

- ! autour de 2.300 Eléphants ;
- ! près de 2.700 Buffles ;
- ! environ 3.700 Hippotragues ;
- ! plus de 2.500 Bubales ;
- ! une centaine de Damalisques ;
- ! aux alentours de 140 Cobes defassa ;
- ! moins de 400 Cobes de Buffon.



Les principaux résultats de la FSOA pour la période 2015-2017



Au cours de la période sous revue, la Direction Exécutive a mis régulièrement en oeuvre toutes les décisions du Conseil d'Administration et répondu dans les délais requis, aux exigences de rapportage auprès des autorités de tutelle au Bénin et en UK, et des partenaires.

Concernant les obligations liées à son enregistrement en Angleterre :

- Contractualisation du secrétariat et domiciliation du siège anglais de la FSOA : **Bates Wells Braithwaite** – «Establishment of Charity» ;
- Contractualisation des audits UK avec le cabinet comptable **Wellers** «Trustees' report and Financial statements for the period and independent examiner's report to the Trustees» ;
- Rédaction des «FSOA Annual Return» auprès de la **Companies House** (CH) et de la **Charity Commission** (CC) ;
- Production des «Confirmation statement» (CS01), «Company profile» et «Register of People with Significant Control» (PSC) pour la CH ;
- Fourniture des «Corporation Tax Payment et Company – Short Tax Return» (CT 600) auprès de **Her Majesty's Revenue and Customs** (HMRC – Revenues et Douanes de Sa Majesté) ;
- Démarches pour l'ouverture d'un compte courant auprès de **NatWest Bank** London ;
- Elaboration d'une «Compliance list» des obligations juridiques et contractuelles auprès des tutelles administratives UK et des PTF de la FSOA.

Concernant le fonctionnement au Bénin, la FSOA est totalement opérationnelle :

- Manuel de Procédures Administratives et Comptables de la FSOA élaboré et mis en application ;
- Plans de Travail et Budgets Annuels (PTBA) préparés et évalués ;
- Logiciel de gestion SUCCESS 3 acquis, installé et paramétré, et formation à son utilisation ;
- Etats financiers annuels consolidés ;
- Comptabilités « projet » régularisées ;
- Fonds de roulement mis en place pour les procédures de remboursement simplifié de la KfW ;
- Audits des comptes annuels de la FSOA au Bénin, certifiés sans réserve, par un auditeur indépendant, le cabinet **Afrikarh Consulting Group** (ACG).

Fonctionnement efficace avec des coûts modérés et maîtrisés :

La Direction Exécutive de la FSOA a exécuté ses tâches de manière efficiente et efficace, et ses coûts de fonctionnement n'ont pas excédé 15% des revenus du capital au début de l'année 2018.

Le coût de fonctionnement de la FSOA sur l'ensemble de la période fut de 395.197 €, soit environ 15% des intérêts produits par le portefeuille de la FSOA en 2 ans et demi : 2.623.806 €.

Les principaux résultats de la FSOA pour la période 2015-2017



Tous les organes de gouvernance ont rempli leurs fonctions selon les standards d'une Fondation de droit anglais, sur la base d'une « compliance list » régulièrement documentée.

- Trois Assemblées générales annuelles (2ième à 4ième) se sont tenues dans les délais statutaires.
- Six sessions ordinaires du Conseil d'Administration (6ième à 12ième CA) et une session extraordinaire (2015) ont été organisées au cours de la période.
- Le fonctionnement de la FSOA a été conforme aux statuts, au cours de ces trois dernières années, particulièrement au terme de la première mandature des Administrateurs, le 23 avril 2016.
- Tous les documents et outils nécessaires au bon fonctionnement des Instances de gouvernance ont été validés par le CA, y-compris le règlement intérieur et les termes de référence de toutes les instances. • Un Outil « d'auto-évaluation continue de la gouvernance de la FSOA » a été testé par le CA.

Comme renseigné dans l'encadré ci-dessus, les principaux organes de gouvernance ont fonctionné conformément aux statuts d'une Charity anglaise. La documentation de travail et les minutes des réunions ont été élaborées et soumises aux Instances concernées dans les délais requis.

Au 31 janvier 2018 (fin de la 1ère phase du PGDRB) les subventions accordées par la KfW (1.217.120 € dépensés depuis le démarrage du projet) ont permis d'assurer le fonctionnement de la FSOA, de ses Instances de Gouvernance et de son assistance technique, sans utiliser

les revenus du portefeuille :

- € 395 000,61 : fonctionnement et investissement FSOA (rubrique 9 – remboursable) ;
- € 26 670,96 : investissement du projet (rubrique 8 – remboursable) ;
- € 795 447,95 : fonctionnement du projet et diverses assistances techniques.

A la fin de l'année 2017, le portefeuille sous gestion a atteint près de 27 M€ (pour le « guichet Bénin »), soit 90% du capital cible.

- Les revenus nets disponibles pour l'octroi de subventions aux AP ont atteint plus de 1.9 M€, cumulés depuis les premiers investissements en 2015.

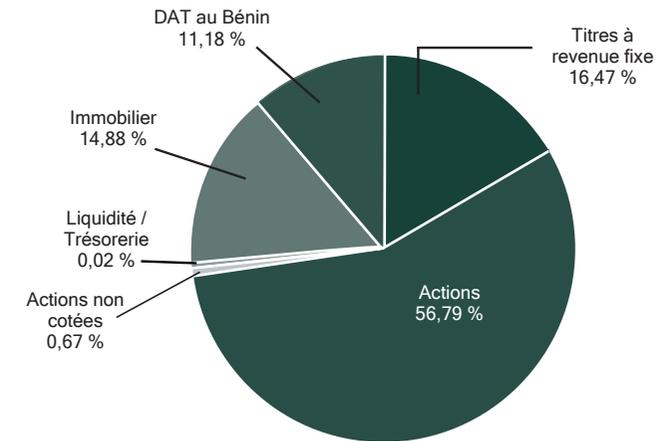
Dispositions prises pour la gestion du portefeuille et la levée de fonds additionnels :

- Une Société de Conseil en Gestion de Portefeuille (SCGP) choisie selon un processus concurrentiel à l'échelle de l'Europe : **Mercer** ;
- Une société de placement immobilier recrutée : **Mayfair – Property Income Trust for Charities** (PITCH) ;
- Deux banques béninoises sélectionnée pour des Dépôts à Terme à Cotonou : **Bank of Africa** (BoA) et **Banque Atlantique du Bénin** (BAB) ;
- Une politique d'investissement et une allocation stratégique d'actifs, définies et révisées régulièrement ;

Les principaux résultats de la FSOA pour la période 2015-2017

- Huit réunions du Comité d'Investissement (CI) de la FSOA pour surveiller et évaluer le respect de la Politique d'investissement par les Gestionnaires d'actifs, sur la base des rapports fournis par la SCGP ;
- Mobilisation de 539.806.986 XOF (822.930,45 € de la contribution GEF/WB au fonds de dotation de la FSOA), depuis mi-août 2016 ;
- Un site web bilingue régulièrement alimenté ;
- Nombreux contacts avec les chancelleries sises à Cotonou ;
- Une mission de fundraising menée en Europe ;
- Un Préprojet de Plan Stratégique de Fundraising élaboré.

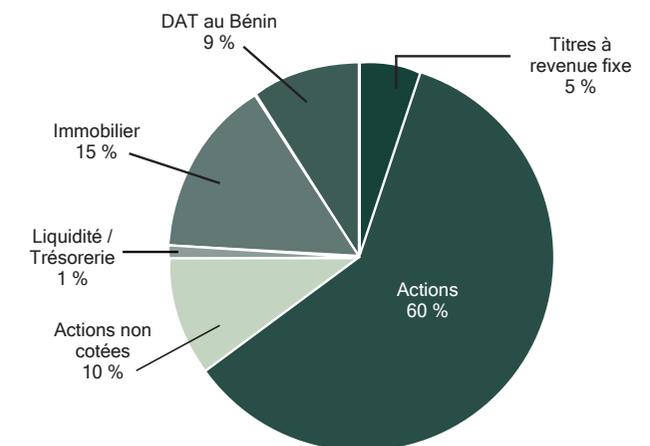
Allocation d'actifs – 31/12/17



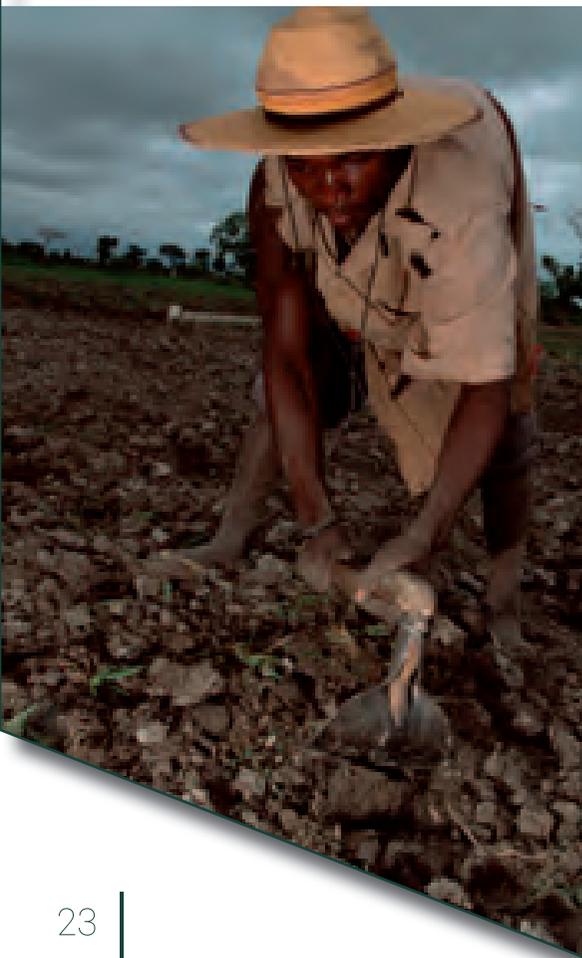
Allocation stratégique globale des actifs de la FSOA à 10 ans

Classes d'actifs	Allocation d'actifs	
	31/12/17	Cible
Titres à revenu fixe	16 %	5 %
Actions	57 %	60 %
Fonds d'investissement dans des actions non cotées	1 %	10 %
Immobilier	15 %	15 %
Dépôts à terme au Bénin	11 %	9 %
Liquidité / Trésorerie	0 %	1 %

Allocation stratégique d'actifs – cible



Les principaux résultats de la FSOA pour la période 2015-2017



Une première subvention de 740.884 € a été accordée au PNP, selon les règles et procédures de la FSOA.

- Reprofilage léger de 171 Km de piste.
Ouverture avec rechargement et 6 ouvrages de franchissement d'une cinquantaine de Km supplémentaires.
- Réfection de tous les bâtiments de la Direction du Parc à Tanguiéta (y-compris les 23 logements des écogardes).
- Rééquipement des patrouilles de surveillance (3 véhicules, paquets, uniformes etc...).

Comme annoncé préalablement, l'approche vis-à-vis des bénéficiaires a dû être profondément remaniée pour prendre en compte la décision du Gouvernement béninois de déléguer la gestion des Parcs à un opérateur « privé ».

Néanmoins, quelques avancées peuvent être enregistrées au cours des trois dernières années, avec :

- Un manuel des Opérations et un guide « Directives aux soumissionnaires », conçus et rédigés ;
- Une grille de notation de l'éligibilité des Institutions gestionnaires d'AP, testée auprès du CENAGREF ;
- Un Comité d'Octroi des Subventions (COS) créé et réuni une fois en 2017 ;
- Un nouveau « Décret portant création, attributions, organisation et fonctionnement d'une brigade spéciale pour la surveillance et la protection du Complexe Pendjari et du W-Bénin, au sein du corps

des eaux et forêts et chasse » adopté en Conseil des Ministres ;

- Un Accord-cadre de collaboration avec le CE-NAGREF, et une première « subvention d'urgence » ;
- Un Mémoire d'Entente avec APN.

Fort de sa mission de financement durable des actions de conservation, la FSOA entend jouer plusieurs rôles selon la nature des interlocuteurs : i) Coordination (pilotage) du groupe d'acteurs impliqués dans la conservation du WAP ; ii) Plaidoyer au niveau politique nationale pour la sauvegarde du Complexe ; iii) Facilitateur et régulateur des jeux d'acteurs...

Dans ce cadre et pour jouer ces rôles dans la mise en oeuvre et le suivi des opérations au profit des AP du Nord, la FSOA est membre de :

- Groupe-contact des PTF pour la gestion durable du Complexe WAP, qu'elle a contribué à mettre en place (et organisé 3 réunions) et dont elle assure le Secrétariat permanent ;
- Conseil de gestion APN du Complexe de la Pendjari, Instance prévue dans le Contrat de délégation de gestion qui a pour vocation de conseiller APN dans les orientations de gestion et de financement du Complexe et d'émettre un avis quant aux réalisations et activités de l'Unité de gestion (nouvelle Direction du PNP) ;
- Comité National de Pilotage des Projets et Programmes (CNPP) du CENAGREF ;



Les principaux résultats de la FSOA pour la période 2015-2017

Redéfinir un système de cogestion exemplaire et impliquer toutes les parties-prenantes

Le Bénin a abandonné les anciennes pratiques de conservation et a développé une approche participative qui accorde une place centrale aux communautés locales (AVIGREF). La préparation du PPP avec l'APN aurait dû être un processus dans lequel chaque partie-prenante participe, sur la base de ses avantages comparatifs, à la conception d'un accord global de partenariat pour la gestion du WAP : protection des ressources, mécanismes institutionnels, dispositions de gouvernance, application des lois, financement et partage des revenus avec les communautés riveraines. On aurait pu ainsi construire un partenariat de cogestion en application duquel certaines responsabilités réelles de gestion concernant les AP auraient été confiées à APN mais aussi à d'autres acteurs de la conservation.

- Groupe d'Experts Liste Verte (GELV – Bénin) pour l'inscription des Aires Protégées au nord du Bénin sur la Liste Verte, processus que l'UICN a suspendu au cours du premier semestre 2017.

Les gouvernements du Burkina Faso et du Niger adhèrent progressivement au processus de financement durable FSOA et se sont engagés à mobiliser leurs participations financières au fonds de dotation.

- Les représentants des pays limitrophes du WAP ont été régulièrement informés de l'évolution de la FSOA.
- Les éléments-clés de la régionalisation de la FSOA ont été définis par les trois pays : Comité de pilotage, modèle de FFC régional, structure de gouvernance, modifications statutaires, besoins en financement, levée de fonds, etc...
- Une feuille de route de la régionalisation de la FSOA a été adoptée par les trois pays.
- Le Gouvernement Burkinabè a inscrit une partie de ses « droits d'entrée » à la FSOA dans sa Loi des Finances, au titre de l'exercice 2018 (3 véhicules, paquetages, uniformes etc...).

Concernant la régionalisation de son mécanisme de financement, la FSOA a participé et/ou organisé quelques faits marquants :

2015

- Session du Comité Technique de Suivi du Programme d'Appui aux Parcs de l'Entente (PAPE), à Ouagadougou ;
- Réunion du Conseil des Ministres de l'Environnement, à Niamey ;

- Atelier de planification conjointe des actions dans le WAPO – Programme d'Appui aux Parcs de l'Entente (PAPE) / UEMOA, à Niamey ;
- Atelier régional sur « l'opérationnalisation des Mécanismes de financement durable existants pour la conservation de la biodiversité du complexe WAPO », à Cotonou.

2016

- Session 2016 du Comité Technique de Suivi (CTS) du PAPE, à Cotonou ;
- Mission de présentation officielle de la FSOA au Burkina Faso et au Niger : i) Information officielle des autorités des pays concernés par le WAP sur les conditions d'adhésion à la FSOA et amorce du processus d'adhésion ; ii) Formalisation d'un partenariat pour l'intégration sous-régionale du mécanisme de financement durable FSOA ; iii) Mise en oeuvre pérenne des plans d'aménagement de gestion des blocs écologiques du complexe WAP ;
- Atelier technique de préparation du projet « Réserve de biosphère transfrontalière de la région WAP » de la GIZ, à Ouagadougou.

2017

- Atelier technique sous-régional (Bénin, Burkina Faso et Niger) sur la durabilité de la gestion écologique, sociale et financière du complexe WAP, à Natitingou ;
- Atelier sous-régional sur le financement durable, organisé par la FSOA, et mobilisant le « niveau poli-

Les principaux résultats de la FSOA pour la période 2015-2017



tique » (Cabinets ministériels) et le Ministère des Finances du Burkina Faso et du Niger dans le processus ;

- 4ème session de la Grande commission Mixte de coopération bénino-burkinabè, avec la participation d'une trentaine d'experts de chaque pays ;
- Réunion des Ministres de l'Environnement et du Tourisme du Bénin, Burkina Faso et Niger, sur la sécurisation du complexe transfrontalier W-Arly-Pendjari (WAP).

Le Communiqué final de cette réunion Ministérielle de janvier 2017 a stipulé qu'il serait souhaitable de :

- i) Accélérer les formalités d'adhésion du Niger et du Burkina Faso aux fins de rendre la FSOA opérationnelle au plan régional ;
- ii) Créer au Niger une structure autonome de gestion des aires protégées à l'instar des Républiques du Bénin et du Burkina Faso ;
- iii) Mettre le W-Burkina sous tutelle de l'OFINAP (Office burkinabé de gestion des AP).

Par ailleurs la FSOA, sur financement du « RedLAC-CAFÉ – Project K - EF-to-EF Mentorship Program » qu'elle a obtenu sur Appel à projets (30.000 US\$), s'est rendue au Cameroun en mars 2017, pour une visite d'échanges auprès de la Fondation du Tri-National de la Sangha (FTNS).

A l'issue de cette mission, la FSOA a rédigé une étude de cas, selon le modèle contractuel (Funbio – RedLac /

CAFE), ayant pour titre « L'Expérience du mentorat FTNS-FSOA sur la gouvernance sous-régionale d'un Fonds Fiduciaire pour la Conservation d'un complexe écologique transfrontalier ». Celle-ci a conclu que, bien que née de la volonté des trois Pays (Bénin, Burkina Faso, Niger), la FSOA est pour l'instant très « connotée Bénin », statutairement et d'un point de vue opérationnel. Contrairement à la FTNS qui est née tri-nationale, l'expansion de la FSOA aux deux autres pays reste un véritable défi. Le financement durable de la conservation du Complexe WAP, patrimoine commun d'une valeur universelle d'exception, ne pourra qu'être le fruit d'une forte volonté politique et d'un engagement aux plus hauts niveaux des trois Etats !

Préserver les acquis de la régionalité

L'amélioration de la conservation de la biodiversité dans le WAP est basée sur une intégration régionale qui nécessite des interventions de terrain cohérentes et sans interruption avec une approche stratégique et une coordination efficace. Cette intégration requiert un système de prise de décision partagée aux niveaux politiques et institutionnels des trois pays, soutenu par des mécanismes de collecte et organisation d'informations standardisées à l'échelle de l'ensemble du complexe écologique. Une volonté politique affichée de la part des pouvoirs étatiques ont fait du WAP un outil géopolitique puissant, en termes de visibilité, de coopération sous-régionale, de labels mondiaux, de protection de la nature, etc.

Révision de la planification opérationnelle pour la future phase

Le programme des années prochaines devrait être profondément modifié par rapport aux PTBA précédents, pour permettre d'affiner et améliorer la planification des activités, des progrès significatifs étant attendus en termes de financement des Réserves de Faune (y-compris le W-Bénin), de collaboration avec leurs gestionnaires et de régionalisation du mécanisme de financement durable.

Profitant du changement de phase du PGDRB, la logique de planification pour les trois ans à venir devrait se réorganiser autour des axes de la planification FSOA.

Renforcer le contrôle régalien des Etats

Les Ministères de l'Environnement sont responsables de la gestion, du contrôle et de la réglementation de toutes les aires protégées et de toutes les activités liées à la faune au Bénin (MCVDD), Burkina Faso (MEEVCC) et Niger (MEDD). Même s'il est admis qu'APN (et d'autres opérateurs privés) pourront jouer un rôle important dans la réalisation des actions de conservation dans les Réserves de faune du WAP, il est primordial que leurs rôle et mandat soient très clairement circonscrits et contrôlés par les pouvoirs publics qui devraient pouvoir s'appuyer sur des « Agences » autonomes et compétentes, pour ce faire.

Ainsi la FSOA envisage d'appuyer (avec le Projet RBT-WAP/GIZ) les Ministères en charge des Aires Protégées à « utiliser » les mutations en cours pour enclencher les réformes institutionnelles et organisationnelles attendues et restructurer en profondeur (ou créer, au Niger) les Offices et services étatiques qui assureront le contrôle régalien de chaque Etat dans une configuration « régionale ».





Coopération Financière Bénino - Allemande
Projet de gestion durable des réserves au Nord du Bénin



PGDRB / FSOA

Logique d'intervention	Indicateurs	Lignes de base (1) et sources de vérification (2)	Hypothèses et risques centraux
Objectif du Programme : La performance de l'agriculture béninoise est renforcée, la pauvreté de la population réduite, en tenant compte de l'environnement et les aspects climatiques.			
Objectif du Module : La FSOA permet, par son financement régulier et pérenne, de sécuriser le fonctionnement et la gestion efficace de l'ensemble des Aires Protégées (AP) du Nord du Bénin, puis d'ici 2020, de l'ensemble du complexe transfrontalier W-Arly-Pendjari (WAP).	Indicateur 1 : Les populations et la distribution des espèces emblématiques (éléphants, lions, guépards, léopards, buffles, hippopotames, antilopes-cheval, et autres grandes antilopes) du Parc National de la Pendjari (PNP), puis du WAP (d'ici 2021), restent stables. Situation actuelle : stable Cible 2020 : croissante	1. Inventaire aérien de l'écosystème W-Arly-Pendjari (WAP) 2015. (Philippe Bouché et al., décembre 2015). 2. Dénombrements des Directions des Réserves de faune et des projets WAP.	<ul style="list-style-type: none"> - Les recettes propres des Aires Protégées et les contributions provenant du budget de l'État peuvent être réalisées conformément aux plans de gestion en cours. - L'environnement économique mondial permet de mettre en œuvre une stratégie d'investissement modérée. - Le gouvernement béninois et d'autres bailleurs de fonds participent comme prévu au développement et à la capitalisation de la FSOA. - Une forte volonté politique et un engagement aux plus hauts niveaux des trois États permettent l'adhésion du Burkina Faso et du Niger au processus de financement durable FSOA.
	Indicateur 2 : Les populations riveraines bénéficient d'une éducation environnementale de qualité et de revenus significatifs issus de la gestion des Réserves de Faune. Situation actuelle : stable Cible 2020 : Meilleure compréhension des enjeux de gestion de la Réserve de biosphère de la Pendjari puis du W-Bénin, par les populations riveraines. Augmentation significative des retombées économiques des Réserves, au niveau local.	1. Enquêtes de satisfaction sur le processus de cogestion de la réserve, et sur ses retombées financières. (ProAgri/GIZ, Août 2016). 2. Données socioéconomiques locales fournies par APN (Approche « 3 E »), les gestionnaires des AP et le projet RBT-WAP/GIZ.	
	Indicateur 3 : Avec le placement de ses fonds de dotation, la FSOA obtient un rendement nominal annuel conforme à sa stratégie d'investissement. Situation actuelle (1 ^{ère} politique d'investissement) : 4.93% Cible 2020 (nouvelle stratégie d'investissement) : 5%	1. Rapports sur la performance du portefeuille FSOA 2015-2017 – 3.54% . 2. Rapports annuels de performance de Mercer, Mayfair et des Banques béninoises ; Rapports synthèse FSOA.	
	Indicateur 4 : Les gestionnaires des Parcs Nationaux du Nord Bénin disposent, dans les délais requis, des fonds nécessaires au financement (partiel) de leurs plans de travail annuels. Situation actuelle : Subventions par Fonds projet de la KfW Cible 2020 : Le revenu de la capitalisation de la FSOA, les recettes des Parcs et le budget de l'Etat béninois financent la mise en œuvre, à au moins 90%, des plans annuels d'activités des aires protégées du nord Bénin	1. Rapport du commissaire aux comptes et exécutions budgétaires du CENAGREF. 2. Rapports techniques et financiers annuels d'APN, du CENAGREF et de la FSOA	
	Indicateur 5 : La FSOA dispose des ressources financières, de la capacité organisationnelle et des procédures nécessaires pour une allocation (coordonnée avec les autres PTF) de subventions aux AP et pour le contrôle/évaluation de leur utilisation. Situation actuelle : La FSOA assure sa fonction de base au Bénin Cible 2020 : Le FSOA est pleinement fonctionnel au niveau régional et dispose de tous les instruments nécessaires pour le financement des AP du WAP	1. Rapports annuels techniques et financiers de la FSOA. 2. Rapports annuels de la FSOA et évaluation externe en 2020.	

Révision de la
planification opé-
rationnelle pour
la future phase





Coopération Financière Bénino - Allemande

Projet de Gestion Durable des Réserves au nord du Bénin



Ensemble, conservons nos ressources naturelles du Complexe WAP - W-Arly-Pendjari